



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24081014

Déposé / Reçu le

21 MAI 2024

au greffe du **Greffier de l'entreprise**
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0778.407.578**

Nom

(en entier) : **Belgian Resilience Fund**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société en commandite**

Adresse complète du siège : **Chaussée de la Hulpe 166 boîte 25, 1170 Bruxelles**

Objet de l'acte : Augmentation du patrimoine social - Modification des statuts

Il ressort de la décision du gérant statutaire de la société en commandite 'Belgian Resilience Fund' prise le 22 avril 2024 que le gérant statutaire a décidé :

1. D'augmenter le patrimoine social de la Société à concurrence trente-six millions cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-huit euros et soixante-quinze centimes (€ 36.591.368,75) pour le porter de son montant de trente-sept millions six cent trente-sept mille euros (€ 37.637.000,00) à soixante-quatorze millions deux cent vingt-huit mille trois cent soixante-huit euros et soixante-quinze centimes (€ 74.228.368,75), par la création de trente-six millions cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-huit et soixante-quinze (36.591.368,75) nouvelles parts de catégorie Y aux prix d'un euro (EUR 1,00) par part, chacune libérée à concurrence de cent pour cent (100%).
2. Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution d'augmentation du patrimoine social susmentionnée, le texte de l'article 5.1 et de l'article 5.2 des statuts par le texte suivant :

"5.1. Patrimoine social

Le patrimoine social est représenté par soixante-quatorze millions deux cent vingt-huit mille trois cent soixante-huit et soixante-quinze centièmes (74.228.368,75) Parts sans mention de valeur nominale, dont cinq mille (5.000) Parts de Catégorie X et soixante-quatorze millions deux cent vingt-trois mille trois cent soixante-huit et soixante-quinze centièmes (74.223.368,75) Parts de Catégorie Y.

5.2. Catégories de Parts

Les Parts ont été divisées en deux (2) catégories, à savoir les Parts de Catégorie X et les Parts de Catégorie Y :

(i) Il existe cinq mille (5.000) Parts de Catégorie X, numérotés de 1 à 5.000. Les Parts de Catégorie X ne peuvent être détenues que par le Gérant Statutaire ; et

(ii) Il existe soixante-quatorze millions deux cent vingt-trois mille trois cent soixante-huit et soixante-quinze centièmes (74.223.368,75) Parts de Catégorie Y, numérotés de 5.001 à 74.228.368,75. Sauf dispositions contraires dans les Statuts ou dans le Limited Partnership Agreement, les Parts de toutes les catégories bénéficieront des mêmes droits et avantages.

Sauf dispositions contraires dans les Statuts ou dans le Limited Partnership Agreement, les Parts ne peuvent pas changer de catégorie."

Il ressort de la décision du gérant statutaire susmentionnée que le gérant statutaire a constaté que le patrimoine social de la société est détenu par 13 associés, à savoir :

- par la société anonyme 'BRF Management', dont le siège est situé à 1170 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 166 boîte 25, et dont le numéro d'entreprise est 0778.360.1674, en tant qu'unique associé commandité ; et
- par 12 associés commanditaires.

BRF Management NV / SA, gérant statutaire

Représentée par son représentant permanent, Madame Nathalie Bleunven

Déposé en même temps: statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)